

Réunion du Bureau d'Orléans Métropole

le jeudi 11 février à 16h45
Espace Montission
150 avenue Jacques Douffiagues - Saint-Jean-Blanc

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 février, à 16h45 le Bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni espace Montission - 150 avenue Jacques Douffiagues à Saint-Jean-le-Blanc.

Sous la Présidence de M. Christophe CHAILLOU, Président.

Date de la convocation du Bureau métropolitain : jeudi 4 février 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOIGNY SUR BIONNE : M. Luc MILLIAT,
BOU : M. Bruno CŒUR,
CHANTEAU : M. Gilles PRONO,
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES,
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU,
COMBLEUX : M. Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Carole CANETTE,
MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY LES USAGES : M. Philippe BEAUMONT,
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER (à partir de 16h55),
ORLEANS : M. Serge GROUARD, M. Michel MARTIN, M. Pascal TEBIBEL, M. Romain ROY, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Isabelle RASTOUL, M. Thomas RENAULT,
ORMES : M. Alain TOUCHARD,
SAINT CYR EN VAL : M. Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET,
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN : M. Stéphane CHOUIN
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Vanessa SLIMANI, M. Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN,
SEMOY : M. Laurent BAUDE.

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) :

INGRE : M. Christian DUMAS
ORLEANS : M. Florent MONTILLOT
SARAN : M. Christian FROMENTIN

M. Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 30
Nombre de délégués en exercice..... 30
Quorum..... 16

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 17 décembre 2020.

Le bureau métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du Bureau du 17 décembre 2020.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2) Action foncière - Développement économique - Commune de Marigny-les-Usages - Parc Technologique Orléans Charbonnière - ZAC 3 - Ilôt 2.2 secteur Grand Moulin - Allée du Ruet - Approbation du cahier des charges de cession de terrain - Promesse de vente et acte de vente à passer avec la société C.O.M.E.T. (Compagnie Orléanaise de Matériel Electrique et Thermique).

Le bureau métropolitain a :

- décidé de vendre à la S.A.S. C.O.M.E.T. ou à toute personne qui se substituerait à cette dernière pour porter l'opération projetée, un terrain non bâti au sein du Parc Technologique Orléans Charbonnière (P.T.O.C.), Z.A.C. 3 de Charbonnière, situé allée du Ruet, sur la commune de Marigny-les-Usages, d'une contenance de 26 046 m², cadastré section B numéro 1588 auquel est affecté une surface de plancher de 10 418 m², ce aux conditions énoncées dans l'exposé ci-dessus, moyennant le prix global de 781 380 € H.T., auquel s'ajoute la T.V.A. selon les règles en vigueur, les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié étant en sus et à la charge de l'acquéreur,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, le cahier des charges de cession de terrain avec la clause de pénalité comme exposé ci-dessus, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire,

- autorisé l'acquéreur, le cas échéant, à prendre possession des lieux emportant de fait la garde juridique et toutes responsabilités pour démarrer les travaux envisagés avant la signature de l'acte authentique, sous réserve d'une demande expresse de sa part, de l'affichage continu de l'arrêté de permis de construire sur le site, justifié par constats d'huissier et versement du prix de vente préalable à la comptabilité du notaire rédacteur de l'acte, ou production d'une caution bancaire garantissant le paiement du prix. Avant la première intervention, l'acquéreur s'oblige à provoquer un constat contradictoire amiable de l'état initial et à convoquer à cet effet par L.R. + A.R., le service gestionnaire Développement économique (Tél : 02.38.21.35.63), actuellement 1 place Rivierre Casalis à Fleury-les-Aubrais,

- imputé la recette correspondante au budget annexe « P.T.O.C. » de l'exercice en cours, ou de l'exercice suivant, section de fonctionnement, nature 7015 , opération DN1P003, code gestionnaire FON, destinataire DEV, pré-engagement 21FON00006

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE

3) Pôles Territoriaux - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Mise à disposition du centre technique municipal à la métropole - Approbation d'une convention d'utilisation d'équipement collectif.

Le bureau métropolitain a :

- approuvé la convention d'utilisation d'équipement collectif à passer avec la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, relative à l'utilisation des locaux du centre technique municipal, pour un montant annuel de 35 173,44 €,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

- imputé la dépense correspondante au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, fonction 510, nature 62875, opération IV2P037A.

4) Espace public - Commune de Semoy - Z.A.C. du Champ Prieur - Dénominations de voies.

Le bureau métropolitain a :

- décidé d'attribuer les dénominations suivantes aux voies situées à Semoy dans la Z.A.C. du Champ Prieur :

- rue Simone Veil (1927-2017), magistrate et femme d'Etat,
- rue Rosa Parks (1913-2005), couturière, aide-soignante, figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis,
- rue Gisèle Halimi (1927-2020), avocate, militante féministe et femme politique,
- rue Lucie Aubrac (1912-2007), professeure et résistante française,
- rue Olympe de Gouges (1748-1793), femme de lettres et femme politique,
- rue Joséphine Baker (1906-1975), chanteuse, danseuse, actrice et résistante française.

5) Espace public - Commune de Boigny-sur-Bionne - Z.A.C. de la Clairière - Dénominations de voies.

Le bureau métropolitain a :

- décidé d'attribuer les dénominations suivantes aux voies situées à Boigny-sur-Bionne dans la Z.A.C. de la Clairière :

- Rue du Grand Paon,
- Rue des Lucanes,
- Rue des Lycènes,
- Rue des Vanesses,
- Rue des Cétoines,
- Allée des Hêtres,
- Allée des Néfliers,
- Allée des Châtaigniers,
- Allée des Cornouillers,
- Allée des Sorbiers,
- Allée des Pruniers,
- Chemin des Hauts, en prolongement de l'existant traversant la Z.A.C. de la Clairière du nord au sud.

6) Espace public - Commune de Fleury-les-Aubrais - Lotissement « les vergers d'Arthur » - Dénomination d'une voie.

Le bureau métropolitain a :

- décidé d'attribuer la dénomination suivante à la voie desservant le lotissement « les vergers d'Arthur » et donnant rue des Fossés à Fleury-les-Aubrais :

- Rue Charlotte Delbo (1913-1985), écrivaine, femme de lettres, engagée dans la Résistance.

Fait à Orléans, le

Le Président d'Orléans Métropole

Christophe CHAILLOU